



Monsieur le Président
Toulon Provence Méditerranée
Hôtel de la métropole
107 boulevard Henri-Fabre
83 041 TOULON Cedex 9

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Maëva Laplace
Nos Réf : SA/FA/ML/MA
Visa Direction :

Draguignan, 8 octobre 2024

Objet : Modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon – Avis de la Chambre d'Agriculture du Var.

Monsieur le Président,

Comme l'atteste le timbre d'enregistrement de notre Compagnie, nous avons reçu le 3 octobre 2024, le dossier concernant le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulon, afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai d'un mois.

Cette modification a pour objets :

- Intégrer le jugement du Tribunal Administratif de Toulon n°220162 du 16 mai 2023 qui enjoint la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n°95, 96 et 256 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°95 et 259 ;
- Modifier l'Orientations d'Aménagement et de Programmation « Axe des Gares Ouest » afin de permettre la création de logements militaires, sans changer les orientations définies par l'OAP ;
- Valorisation du foncier du ministère des Armées ;
- Créer des espaces verts protégés sur des espaces à conserver et à protéger ;
- Renforcer les articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations ;
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés ;
- Intégrer les arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023, avec création d'une cartographie des voies bruyantes ;

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Etablissement public
Loi du 31/01/1924



- Adapter les dispositions réglementaires relatives au pluvial ;
- Apporter des modifications mineures au sein des planches graphiques ;
- Permettre divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Au regard des éléments qui nous ont été transmis, et compte tenu du fait, que le projet n'a pas d'impact agricole, il n'appelle donc de notre part aucune remarque.

La Chambre d'Agriculture du Var émet un avis favorable sur la procédure de modification n°6 du PLU de Toulon.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Sylvain AUDEMARD,
Président
de la Chambre d'Agriculture du Var



Handwritten initials in blue ink, possibly 'S.A.' or similar, located in the bottom left corner.